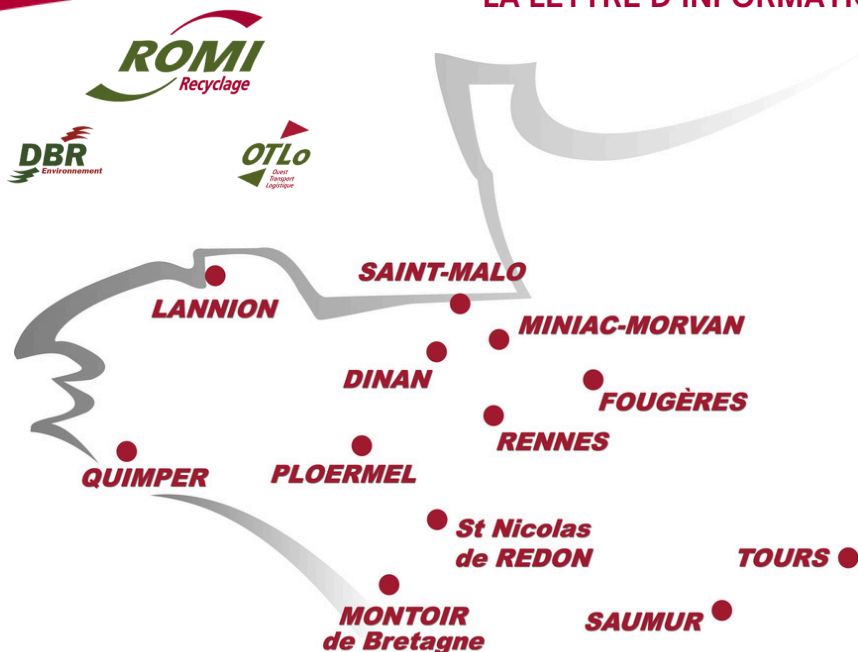




SEPTEMBRE 2026

ÉDITO

La rentrée est bien engagée et, avec elle, de nouveaux sujets qui illustrent la diversité de l'actualité du Groupe.

Dans ce numéro, nous mettons à l'honneur un partenariat qui nous emmènera prochainement sur les quais de Saint-Malo : ROMI Recyclage sera **fournisseur technique de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2026**. Une belle occasion pour nos équipes de mettre leur savoir-faire au service d'un événement emblématique du territoire, avec un dispositif de collecte déployé au plus près de l'événement.

Ce Recycl'infos poursuit également notre **décryptage des priorités ICPE 2026, avec un focus consacré aux filières REP et aux éco-organismes**. Un sujet parfois technique, mais qui touche très concrètement notre secteur et dont les évolutions nécessitent un suivi régulier.

Deux actualités différentes qui reflètent finalement bien notre quotidien : être présents sur nos territoires, exercer nos métiers sur le terrain et rester attentifs aux évolutions qui façonnent le secteur du recyclage.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Damien Monier





FOURNISSEUR TECHNIQUE

ROUTE DU RHUM - DESTINATION GUADELOUPE



SAINT-MALO > GUADELOUPE | 2026



ROMI Recyclage, fournisseur technique de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2026

Cette année, ROMI Recyclage embarque dans l'aventure de la **Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2026** en tant que fournisseur technique de l'événement. Une collaboration qui prendra une dimension très concrète sur les quais de Saint-Malo, où nos équipes assureront la mise en place de différents équipements destinés à la collecte des déchets.

Organisée tous les quatre ans, la **Route du Rhum – Destination Guadeloupe** est une course transatlantique en solitaire reliant Saint-Malo à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. Avant le départ, la cité corsaire accueillera le village de l'événement et les bateaux engagés dans la course.



● UN DISPOSITIF DÉPLOYÉ SUR LES QAIS DE SAINT-MALO

ROMI Recyclage déploiera son dispositif sur **sept emplacements répartis sur les quais de Saint-Malo**, au niveau des remparts.

Plusieurs types de bennes et de contenants **Papbox** seront installés afin de répondre aux besoins de l'événement et de permettre la collecte de différents flux de déchets.

Cette intervention mobilisera ainsi le savoir-faire de nos équipes dans leur cœur de métier : mettre en place des solutions de collecte adaptées aux flux, aux contraintes du terrain et aux besoins d'un événement de cette ampleur.

● UN PARTENARIAT QUI A DU SENS POUR ROMI RECYCLAGE

Au-delà du dispositif technique, cette collaboration revêt une dimension particulière pour ROMI Recyclage.

Implantée notamment à Saint-Malo et plus largement sur le territoire breton, l'entreprise associe ici son savoir-faire à un événement profondément lié à la ville et à son territoire. Une manière de participer concrètement à ce grand rendez-vous, non pas seulement en y associant notre nom, mais en y exerçant notre métier.

« La Route du Rhum – Destination Guadeloupe est un événement emblématique de Saint-Malo et bien au-delà. Pour ROMI, être fournisseur technique de cette édition a une vraie cohérence : nous sommes implantés sur le territoire malouin depuis plus de 100 ans et nous allons y contribuer avec ce qui constitue notre métier au quotidien, en mettant en place des solutions de collecte adaptées aux besoins de l'événement. Nous sommes fiers de pouvoir apporter notre savoir-faire à ce grand rendez-vous. »

Damien Monier
Directeur Général du Groupe

● LES ÉQUIPES SE PRÉPARENT

Le village de la **Route du Rhum – Destination Guadeloupe** ouvrira ses portes à Saint-Malo le **20 octobre 2026**, avant le grand départ de la transatlantique le **dimanche 1er novembre 2026**.

D'ici là, les équipes de ROMI Recyclage se préparent à prendre leurs quartiers sur les quais et à mettre en place le dispositif prévu pour l'événement.



Rendez-vous à Saint-Malo !

ACTUALITÉS DES SITES

Filières REP : quels enjeux au regard des priorités ICPE 2026 ?



Dans la continuité de notre série consacrée aux priorités nationales d'inspection des installations classées (ICPE) pour 2026, nous poursuivons notre décryptage avec un sujet qui concerne directement l'organisation de certaines filières de déchets : **la responsabilité élargie du producteur (REP) et le rôle des éco-organismes**.

Pour Monier Environnement, le sujet est concret. Les dispositifs REP organisent la prise en charge de nombreux produits en fin de vie et participent ainsi à structurer les circuits de collecte et de recyclage. Leur évolution peut donc avoir des conséquences sur les flux qui arrivent jusqu'aux professionnels du secteur.

● REP : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le principe de la responsabilité élargie du producteur consiste à rendre les entreprises qui mettent certains produits sur le marché responsables de la prévention et de la gestion des déchets qui en sont issus.

Pour remplir leurs obligations, les producteurs peuvent notamment s'appuyer sur des éco-organismes agréés par l'État, qui organisent ou financent, selon les filières, tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Équipements électriques et électroniques, batteries, véhicules, éléments d'ameublement, produits et matériaux de construction du bâtiment... Les REP concernent aujourd'hui de nombreux flux et occupent une place croissante dans l'organisation du secteur du recyclage.

● QUE PRÉVOIENT LES PRIORITÉS ICPE 2026 SUR LES REP ?

Parmi les actions nationales retenues en 2026 en matière d'économie circulaire, l'inspection des installations classées poursuit son attention sur **la reprise des déchets relevant des filières REP chez les distributeurs**.

L'objectif est notamment de vérifier que **les obligations de reprise prévues par les différentes filières sont effectivement mises en œuvre**. En 2026, une attention particulière est portée aux déchets dangereux concernés par ces dispositifs.

Concrètement, les contrôles peuvent notamment porter sur l'effectivité de la reprise des produits usagés concernés et le respect des obligations applicables aux distributeurs.

Même lorsque ces contrôles ne visent pas directement nos installations, leur enjeu concerne l'ensemble de la chaîne. L'organisation de la reprise en amont contribue en effet à structurer les circuits suivis ensuite par les déchets jusqu'aux opérateurs chargés de leur collecte, de leur tri, de leur préparation ou de leur traitement.

● CHEZ ROMI, UN SUIVI ASSURÉ PAR FRANCK LE NORMAND

Face à la multiplication des filières REP et à l'évolution de leurs modalités, leur suivi constitue également un sujet pour le Groupe.

Franck Le Normand, Responsable des éco-organismes chez Monier Environnement, est l'interlocuteur dédié à ces dispositifs. Son rôle permet de disposer d'un point de référence pour suivre les différentes filières et leurs évolutions en lien avec nos activités.

« Les dispositifs REP évoluent régulièrement et chaque filière possède ses propres modalités. L'enjeu pour nous est de bien suivre ces évolutions afin de comprendre leurs conséquences sur nos activités et sur la prise en charge des flux concernés, tout en accompagnant au mieux nos clients dans ces dispositifs parfois complexes. » **Ajoute Franck.**

Ce suivi prend d'autant plus d'importance que le paysage des REP continue d'évoluer. En 2026, la refondation de la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) en est une illustration, avec notamment des évolutions attendues dans l'organisation de la reprise et la traçabilité des flux.

Le démarrage de la nouvelle filière « emballages professionnels » au 1er janvier 2027 constituera un autre sujet à suivre pour les équipes du Groupe Monier Environnement.

● UNE ORGANISATION QUI CONCERNE TOUTE LA CHAÎNE DU RECYCLAGE

Les contrôles prévus en 2026 rappellent que le bon fonctionnement d'une filière REP ne repose pas uniquement sur la fin du parcours du déchet. De sa reprise jusqu'à son orientation vers les professionnels chargés de sa gestion, chaque étape participe à l'organisation de la filière.

Pour le Groupe, suivre les dispositifs REP et les relations avec les éco-organismes permet d'anticiper leurs évolutions et d'en mesurer les conséquences pour nos activités.

Après la prévention du risque incendie et la sécurisation des flux, ce nouveau focus apporte ainsi un autre éclairage sur les priorités ICPE 2026 : celui de l'organisation des filières et de la bonne application des dispositifs de reprise des déchets.



Franck Le Normand, Responsable des éco-organismes



Ont participé à ce numéro : Yvan Guihard, Franck Le Normand
Découvrez l'ensemble de nos actualités et projets sur notre site internet [rubrique](#)
[Actualités](#)

www.monier-environnement.com

[LinkedIn](#)

[Carte et coordonnées des sites](#)

